

Conseil Municipal - Règlement Intérieur - Intervention de M. VIALATTE, Conseiller Municipal, dans le cadre de l'article 3

M. LE MAIRE : L'ordre du jour est terminé, l'article 3 du règlement précise que lorsqu'une question personnelle est évoquée, on donne la parole en fin de séance à celui qui a été visé.

M. VIALATTE : Je vous remercie de me donner la parole pour ce fait personnel. Voici cinq ans et demi que je siége au Conseil Municipal et sans forcer le trait, je dirais que c'est un honneur pour moi que depuis 1989, siéger ici même avec 54 autres collègues dans cette assemblée. Nous ne partageons pas, vous et nous, la même conception de la gestion de la Ville. Nous avons fréquemment l'occasion de nous opposer, nous le faisons dans la plupart des cas dans le respect de règles bien évidentes qui sont celles de la démocratie locale et que je dois dire, vous respectez vous-même et que je m'efforce de mon côté de respecter. J'ai, au cours de ces 5 dernières années mais c'est la règle du jeu, subi un certain nombre de critiques personnelles qui m'avaient conduit à faire des mises au point, les unes prétendant que je n'étais pas un vrai Bisontin d'origine et que ma greffe était artificielle ici, d'autres me reprochant mes absences. Je crois avoir montré dans l'exercice de mes mandats que j'étais passionné Monsieur le Maire par l'ensemble des dossiers municipaux, que je m'y impliquais dans toute la mesure de mes moyens et que je le faisais également depuis 1992 à l'échelle d'un canton. Cet été, les choses ont pris un tour un peu différent. On a fait circuler chez certains de mes collègues sur vos rangs de l'opposition départementale, la rumeur que je quitterais la ville précipitamment, que je laisserais tomber mes mandats, la répandant dans des milieux très variés pour me nuire. Là aussi, cela c'est la règle du jeu politique, j'apprécie médiocrement les auteurs de ce type de rumeurs mais la chose est là. Ce soir on a malheureusement affaire à un comportement que je ne saurais accepter en aucun cas. Ce comportement a consisté, de la part d'un de vos Adjointes les plus proches, membre actif de la majorité municipale, à affirmer, sans me nommer mais en utilisant des termes suffisamment explicites pour qu'il me soit directement adressés, il a donc procédé à mon égard d'une manière très directe à des allusions qui, quand on analyse le code pénal et le code de procédure pénale s'apparente à ce qu'on appelle du trafic d'influence. Voilà ce que votre Adjoint, ce soir, a tenté d'accréditer dans une séance publique du Conseil Municipal, au fond en m'accusant d'utiliser mes fonctions professionnelles dans un Département éloigné de celui-ci pour faire pression dans des conditions que je n'ai pas à qualifier, sur un groupe industriel bien connu qui travaille pour le compte de la Ville. Bien évidemment, je ne peux que démentir de la manière la plus formelle les propos qui ont été tenus, exprimer à leur auteur le mépris que m'inspire ce genre de propos, troisièmement lui demander de les retirer solennellement ce soir et de me présenter des excuses. Au cas où cela ne serait pas fait, Monsieur le Maire, je me réserve bien évidemment, dès demain matin, toutes les voies de droit que j'entends réserver aux propos qui ont été tenus par l'intéressé.

M. LE MAIRE : Merci de cette déclaration, c'était votre droit de réponse aux propos qui ont été tenu.

Dont acte.